



PONTONS DIGUE SUD
P - N - S - T
TARIFS 2019 (en Euros T.T.C)

CAT.	Longueur maximale	Largeur maximale	ANNEE du 01-01 au 31-12	SAISON du 01-05 au 30-09	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML			Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
PA	5.00	2.00	1 199	836	218	261	64	74	16	18,50
PB	5.50	2.15	1 339	932	244	291	71	85	17	20
PC	6.00	2.30	1 474	1 029	267	321	81	96	18,50	21,50
PD	6.50	2.45	1 615	1 129	295	351	89	104	20	22,50
PE	7.00	2.60	1 792	1 248	323	390	96	113	21,50	25
PF	7.50	2.70	1 964	1 543	403	480	119	140	25	33
PG	8.00	2.80	2 137	1 681	433	523	131	155	29	36,50

CONDITIONS GENERALES :

La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signalement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation.
 Une clef vous sera remise pour l'accès aux pontons sous caution de 5 €.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour, en MOYENNE SAISON : avril, mai, juin, septembre

Mois, semaine, jour, en HAUTE SAISON : juillet, août

Mois, semaine, jour, en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

* Sans électricité.

REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : contact@port-argelessurmer.fr